



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises**

Paris, 18 MAI 2026

Dossier suivi par : Yves Ibanez
Chargé de missions filières spécialisées/Bureau des viandes et des productions animales spécialisées
Réf. :
Tél. : 01 49 55 46 94
Mèl. : yves.ibanez@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général de la performance économique et environnementale des entreprises
à

Monsieur Joël Schiro
Président du Syndicat des Producteurs de Miel de France
Chambre d'agriculture du Gers
Route de Mirande
BP 70161 32003 Auch Cedex

Objet : Soutien du MAASA aux positions françaises exprimées par l'AFNOR au WG1/SC19 « Produits de la ruche » à l'ISO

Réf. :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 7 avril 2025, dans lequel vous exprimez vos préoccupations quant au point de blocage avec la Chine, auteur d'une demande de norme ISO sur le miel, au sujet de la définition du miel au cours des travaux conduits par le groupe de travail dédié (WG1-Sous-comité 19 portant sur les « produits de la ruche »).

Vous m'interpellez sur la volonté de la Chine de remettre en cause la définition du miel issue de la norme CSX 12-1981 du Codex Alimentarius et de la directive 2001/110/CE du 20 décembre 2001, à l'occasion des travaux conduits à l'ISO, et sollicitez l'appui de la DGPE sur ce dossier.

Les demandes des représentants chinois à l'ISO consistent à intégrer dans la norme la possibilité d'accepter une récolte de miel immature, retraité en usine *a posteriori* pour lui permettre de respecter le taux d'humidité légal (20% d'H₂O). Pour ce faire, cette opération nécessite l'adjonction de sucre et un assèchement par voie artificielle, correspondant à une tout autre technique de production, ce qui ne permet pas à ces produits d'avoir la dénomination de « miel », qui impose que le nectar soit enrichi et séché par les abeilles jusqu'à maturité.

Ces travaux, s'ils aboutissaient à l'intégration des demandes chinoises, induiraient nécessairement un risque de remise en cause de la définition actuelle du miel, en permettant à des produits qui n'en respecteraient pas les conditions d'être intégrés aux marchés et vendus comme tel, en concurrence directe avec les producteurs de miels français et européens qui respecteraient ces conditions. De plus, ces dispositions apporteront des difficultés supplémentaires pour vérifier l'authenticité des miels, dans la mesure où le miel figure parmi les produits agricoles les plus fraudés dans le monde.

Conscient de ces enjeux pour la filière apicole, et le secteur agro-alimentaire plus largement, je tiens à vous assurer que la DGPE est pleinement mobilisée sur ce dossier et soutiendra les positions françaises travaillées étroitement avec les professionnels du secteur et l'AFNOR, chargée de relayer ces positions à l'ISO, en vue des prochaines échéances, et notamment en vue des prochains groupes de travail du WG1 qui se tiendront en 2026. Pour cela, vous pouvez compter sur l'appui de ma direction générale, et en particulier celui du bureau des viandes et des productions animales spécialisées (BVPAS), notamment M. Ibanez qui a repris le suivi de ces travaux après le départ de Mme Gravier, et de la délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires, chargée du suivi global des travaux de normalisation. Vous pouvez compter, enfin, sur l'appui du CGAAER dont le membre, M. Puech, assure désormais la présidence du TC34 aux côtés de l'AFNOR qui en assure le secrétariat. M. Puech porte un regard très attentif et vigilant aux travaux de normalisation pour le secteur agro-alimentaire. La question soulevée illustre à quel point il est stratégique que les représentants des filières agricoles et agroalimentaires françaises et les acteurs économiques s'impliquent dans tous les travaux de normalisation privée suivis par l'AFNOR.

En espérant que ces éléments soient de nature à répondre à vos interrogations.

Veuillez recevoir mes plus sincères salutations.

Serge LHERMITTE
Directeur général de la performance
économique environnementale des entreprises

Serge LHERMITTE 

Copie à :

- Monsieur Eric Lelong, président d'InterApi
- Madame Elsa Ricotte, directrice d'InterApi